

# « La lutte contre l'insécurité est prioritaire »

Pour Jean-Pierre Sueur, la délinquance ne peut être isolée des problèmes de la société française.



**Jean-Pierre Sueur :** « Les causes de cette aggravation sont multiples... »

Jean-Pierre Sueur, en tant que maire, est certainement le premier à être préoccupé par cette aggravation de cette délinquance. Il voit diverses causes à cette situation, mais aussi de multiples remèdes. Pour lui la lutte contre l'insécurité est prioritaire. Et les moyens d'affronter efficacement le problème de la drogue existent.

— La délinquance dans l'Orléanais a augmenté de plus de 11 % au cours des trois premiers mois de 1992. Ce chiffre a même atteint 16 % le premier semestre. Cette tendance à l'augmentation du nombre des crimes et des délits n'est pas nouvelle. Cette délinquance est connue. Elle est principalement le fait des jeunes et elle s'exerce dans des quartiers bien ciblés. En tant que maire d'Orléans, que vous évoque ce constat ?

— Il y a incontestablement le développement d'une délinquance de la vie quotidienne, qui n'est pas de la grande criminalité mais qui

exaspère nos concitoyens. Les causes en sont multiples. Dans une société où il y a du chômage, des difficultés à vivre, une désagrégation du tissu familial, certaines démissions des parents, tout cela crée un ensemble de faits qui avivent la délinquance. Celle-ci ne peut pas être isolée des problèmes de la société française.

Les remèdes sont eux aussi multiples. Ils passent notamment par une présence plus affirmée de la police sur le terrain. C'est l'objet du contrat local de sécurité. La présence de policiers a un effet dissuasif et sécurisant pour la population, mais cela ne suffit pas. Il faut aussi s'occuper des jeunes. Cela fait deux étés que nous organisons des actions pour offrir aux jeunes de nos quartiers des activités de toutes natures. On a constaté une baisse de la délinquance parce qu'on leur a proposé des activités qui leur plaisaient. Je crois beaucoup au travail de certains quartiers pour prendre en charge les jeunes en dehors des heures scolaires. Je crois aussi à tout ce qui est fait pour

lutter contre le chômage.

— A propos des activités extérieures que vous venez d'évoquer, certains disent que l'on écarte les meneurs des quartiers qu'ils fréquentent habituellement, pour éviter qu'ils aient une influence néfaste sur les autres jeunes. En d'autres termes, en envoyant en vacances les plus « durs », on préserve artificiellement le calme.

— Il y a un certain nombre d'activités sur les quartiers, mais il est vrai que le centre de loisirs des jeunes à Charbonnière organise des voyages et ce n'est pas mal. Il faut des mesures répressives mais aussi de prévention, d'éducation et de prise en charge des problèmes qui se posent. Si un être humain s'aperçoit que toutes les portes se ferment devant lui, il n'est pas étonnant qu'il fasse partie des chiffres de la délinquance.

— Vous avez annoncé, avec une certaine fierté, l'arrivée de cinquante gardiens de la paix au commissariat d'Orléans. En décortiquant un peu les chiffres, on s'aperçoit que la moitié est constituée de jeunes appelés qui doivent nécessairement être accompagnés de policiers titulaires, et qu'une autre partie de ces effectifs sera amenée à assurer la garde du centre de rétention des étrangers installé au commissariat. Cette mesure n'est-elle pas finalement illusoire ?

— La réalité n'est pas celle-là. Il a été écrit, noir sur blanc dans le

contrat, une phrase. Elle dit que les 50 postes seront affectés à la surveillance sur la voie publique, dans les quartiers, etc. S'il y a d'autres tâches, il faudra prendre des dispositions en conséquence. Ce texte est extrêmement clair.

— N'a-t-on pas un peu trop privilégié, à Orléans, la chasse aux mauvais conducteurs, notamment par la multiplication des contrôles de vitesse, au point de délaisser la présence policière dans les rues et de laisser les jeunes prendre possession de certains quartiers ?

— Toutes les tâches de la police sont utiles. Mais, très franchement, je considère qu'il y a des priorités. La lutte contre l'insécurité quotidienne est prioritaire à une certaine police du stationnement. Car la sécurité est la première des libertés. L'effort a été porté sur La Source, la résidence Dauphine, l'Argonne, les Murlins, Place d'Arc, les Carmes et Bourgogne. Les vols avec violence sont inacceptables. Nous avons ciblé la surveillance des établissements scolaires car j'ai pu constater des phénomènes de racket.

— Avec la démolition de la barre, dans le quartier de l'Argonne, et le relèvement de certaines familles à problèmes dans d'autres quartiers d'Orléans, la délinquance s'est éparpillée. De fait, certains lieux relativement tranquilles jusqu'alors, comme la résidence Dauphine, sont aujourd'hui traversés par une vague de délinquance.

— Il y a quelque chose qui relève

du fantôme. On a dit partout : « Vous nous envoyez des gens de l'Argonne ! » D'abord, je n'accepte pas que l'on porte des jugements sur ces familles. Pour ce qui est de la Borde-aux-Mignons, j'ai proposé de refaire ce quartier et non de le repeindre. Aujourd'hui, il a déjà changé complètement d'image. Les gens qui habitaient là ont été relogés, pour beaucoup, dans le quartier de l'Argonne.

Pour ce qui concerne la résidence Dauphine, un certain nombre de jeunes ont effectivement créé des problèmes et nous avons décidé de prendre l'affaire en main, notamment en accroissant les mesures de surveillance de la police. J'ai également demandé à l'ASEL-QO et à l'APSO de faire des efforts particuliers pour offrir à ces jeunes une prise en charge.

— Le problème de la drogue est important à Orléans. Or, d'un côté, MM. Quilès et Broussard affirment qu'il faut lutter efficacement contre les dealers. De l'autre, le nouveau Code de procédure pénale, décrié à la fois par les magistrats et les policiers, prévoit qu'il faudra prévenir les délinquants, par lettre recommandée, qu'une enquête les concerne. Ne pensez-vous pas qu'il y a là une contradiction ?

— On vérifie le bien-fondé d'une loi après. On tirera les conséquences de ce texte après son entrée en application. Les moyens de lutter efficacement contre la drogue existent et la loi n'y change rien.